

**Répartition des sièges - répartition au sein des groupes**

Chaque parti (ou groupe de listes) reçoit autant de sièges que le nombre électoral est contenu de fois dans le total des suffrages qu'il a recueillis. Ce nombre électoral est le nombre entier immédiatement supérieur au total des suffrages valables divisé par le nombre des sièges à pourvoir augmenté d'une unité. Lorsque cette première répartition ne permet pas d'attribuer tous les sièges à pourvoir, le nombre de suffrages de chaque parti (ou groupe de listes) est divisé par le nombre de sièges qu'il a déjà obtenus, augmenté d'une unité. Un siège supplémentaire est attribué à la liste qui obtient le quotient le plus élevé. Cette opération est répétée tant qu'il reste des sièges disponibles.

**Le nombre électoral est égal à 3 022 672 / 44 ) + 1, soit 68 698**

	1ère répartition	2ème répartition	
	Suffrages	Sièges	Quotient Sièges
1 . Les verts	803 720		
	<hr/>	803 720	11
2 . Les socialistes	1 281 712		
	<hr/>	1 281 712	18
7 . Alliance de gauche	937 240		
	<hr/>	937 240	13
<b>Totaux</b>		<b>3 022 672</b>	<b>42</b>
			<b>43</b>

= quotient le plus élevé